

Jeudi 12/03/2020 à 20h, sans y être préparés, l'Éducation nationale et tous ses personnels ont plongé dans une situation jamais connue auparavant pour faire face à une crise sanitaire qui percute et inquiète toute la société. La mise en œuvre en urgence de mesures pas toujours aisément conciliables soulève de nombreuses questions. Le SE-Unsa agit au ministère et dans les académies afin qu'elles ne se transforment pas en tensions supplémentaires pour les personnels. Pour affronter la crise, le pays a besoin de cohésion.

CONSIGNES NATIONALES : FICHE COVID du 13 mars

- Fermeture des écoles aux élèves lundi 16 mars

Continuité pédagogique

- La continuité repose prioritairement sur l'action des professeurs et de l'encadrement
- S'assurer que tout élève bénéficie effectivement d'une continuité des apprentissages

Le personnel

- Les solutions les plus adaptées et les plus simples seront privilégiées pour permettre et entretenir ces liens avec les élèves et leurs parents et responsables légaux (téléphone, courriels, point de dépôt de documents pédagogiques sur support papier...)

Les enfants du personnel médical

- L'EN accueille les enfants de mater/primaire/collège de personnel de santé sur présence d'une carte professionnelle ou fiche de paye

CONSIGNES RECTEUR REGION AIX-MARSEILLE-NICE

Fermeture des écoles

- Durée indéterminée de la fermeture
- Le personnel n'est ni en congé, ni en cessation d'activité. C'est la **suspension de l'activité scolaire** dans les établissements et **non la fermeture administrative** de ces lieux. Ils demeurent ouverts, donc dirigés et entretenus. Les DSDEN veilleront à ce que les municipalités y pourvoient.
- Rappel : **Mission de service public**

Continuité pédagogique

- Continuité pédagogique à mettre en place : Il s'agit, dans les semaines à venir, d'adapter la pédagogie : ce sont aux professeurs, et à ceux qui les entourent dans leur action éducative, d'être force de proposition en la matière. **Nous devons innover.**

Organisation des équipes

- 16 mars pour élaboration concrète des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement à distance : travail collégial sous la conduite du directeur. Les IEN accompagnent.
- L'idéal est que tous y participent. Y participent, ceux qui le peuvent, **en tenant compte des contraintes familiales et des précautions liées à certaines fragilités de santé.**

Le personnel

- A toutes fins, si des enseignants, eux-mêmes parents d'élèves, éprouvent des difficultés de garde de leurs enfants, vous pouvez utiliser une salle de l'école ou de l'établissement pour proposer une garderie, à la double condition qu'il y ait bien une surveillance des enfants qui ne devront pas dépasser le nombre de dix par salle.

Examens/formations/concours

- Les examens (DNB et Baccalauréat), à ce jour, sont maintenus à leurs dates. Les conseils de classe doivent être organisés normalement.
- Il est rappelé que certaines écoles peuvent continuer leur activité : ce sont celles qui ne scolarisent pas plus de **dix élèves**. A voir avec les IEN.

Les enfants du personnel médical, des pompiers et policiers...

- **Très important** : les enfants des personnels indispensables au bon fonctionnement du système de santé (hôpitaux, mais aussi médecine de ville) doivent, dès lundi 8h, être accueillis comme d'habitude dans leur école et leur collège, pour y être scolarisés comme à l'accoutumée. Dans l'immédiat, vous veillerez à faire simple et à ne pas demander aux parents des justificatifs compliqués à fournir. La bonne foi est une règle toujours présumée en droit.
- Nous verrons (spécialement dans la ville de Marseille) comment, rapidement, adapter cette scolarité réservée.
- Si des pompiers ou des personnels de secours d'urgence, se présentent vous voudrez bien revenir au plus vite vers votre hiérarchie pour décision pérenne.
- **Vous ferez de même pour les personnels des divers services de défense et de sécurité.** Mais, dans l'immédiat, lundi, **je vous demande de faire preuve d'esprit de discernement et de service public à ce propos.**
- **Posons-nous une simple question : que puis-je faire pour autrui ? Cette question est la mise en pratique du dernier terme de notre devise républicaine.**
- **Dites aux professeurs qui ont déjà saisi ce défi, nos remerciements et nos encouragements : les miens et ceux des directeurs départementaux de l'Éducation nationale.**

CONSIGNES DSDEN13

Organisation du personnel dans les écoles/Continuité pédagogique

- Les écoles et établissements demeurent ouverts aux membres de la communauté éducative (personnels de direction et d'administration, personnels enseignants, d'éducation, personnels techniques et de service), lesquels garantissent la continuité pédagogique et administrative. Ces personnels ne sont pas en congés ni en cessation d'activité, sauf situation particulière.
- Les enseignants devront, dès lundi, prendre leur poste pour construire la continuité pédagogique de chaque classe.
- Les sessions de formation de la semaine prochaine sont décalées pour que chacun puisse être dans son école.
- Les personnels enseignants doivent accéder à l'école ou à l'établissement afin de disposer des ressources pédagogiques et numériques qui permettront l'organisation de l'enseignement à distance. Les personnels de direction, d'administration, techniques et de service doivent garantir la continuité administrative et opérationnelle de l'école ou de l'établissement. La présence de chacun est, autant que faire se peut, indispensable.
- Ce travail accompli, les consignes seront transmises aux familles par tout moyen que vous jugerez approprié.
- Il importe que l'ensemble des enseignants soient présents lundi pour réaliser ce travail collectif. A cet égard et pour tenir compte des contraintes de garde des enfants, toute solution sera recherchée en fonction du contexte propre à chaque école.
- Des précisions sur l'organisation de la continuité pédagogique seront données en début de semaine par la DSDEN ou votre IEN.

Fonctionnement des écoles

- Sont maintenus :
 - les stages de formation continue des personnels et des adultes (CFA, GRETA)
 - les examens et concours administratifs
- Lundi 16 mars : les brigades départementales et de circonscription sont dans les écoles de remplacement ou de rattachement si pas de remplacement
- Les ESS, les équipes éducatives, les conseils d'école et les conseils de cycle continuent de se tenir dans les écoles.
- Les directeurs d'écoles sous l'autorité de leur IEN réuniront lundi 16 mars, au moment qu'ils jugeront le plus approprié, les équipes pédagogiques et éducatives afin d'organiser concrètement les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement à distance.
- Pour les procédures "Affelnet", je vous demande d'adresser par mail les volets 2 aux familles qui peuvent l'imprimer. Celles-ci viendront le rendre au cours de permanences que vous organiserez sur ce sujet dans les écoles. Pour les familles sans adresses courriels ou outils d'impression, les horaires de permanences seront affichés à la porte de l'école afin de leur permettre de venir consulter et rendre le document renseigné. Vous remettrez un accusé de réception pour toute demande de dérogation reçue.

Le personnel

- Si vous présentez une fragilité médicale face au covid-19 vous pourrez solliciter une autorisation spéciale d'absence (sans jour de carence) de 16 jours renouvelable en remettant à l'IEN un certificat médical de votre médecin traitant.
- Si vous êtes sans solution de garde pour vos propres enfants de moins de 16 ans, vous pourrez solliciter à titre exceptionnel une autorisation spéciale d'absence (sans jour de carence) auprès de l'IEN.
- Le directeur de votre école se chargera de garder le lien avec vous afin de vous permettre d'organiser la continuité pédagogique pour vos élèves.
- Pour vos démarches personnelles auprès des services de la DSDEN, les démarches en ligne et par téléphone doivent être privilégiées. Le service de la DPE accueille désormais uniquement sur rendez-vous.
- Dans un premier temps, des modalités de travail à distance seront recherchées ; si cette option n'est pas opérationnelle, vous attribuerez l'ASA dans des conditions et selon des modalités souples et avec un regard bienveillant.
- Les IEN ont été destinataires d'un modèle d'autorisation spéciale d'absence (ASA) à utiliser dans les deux cas suivants :
 - personnels dont l'état de santé justifie un éloignement du milieu professionnel afin de limiter l'exposition au COVID-19, sur production d'un certificat médical ;
 - personnels, parents d'enfants de moins de 16 ans n'ayant pas de solution de garde adéquate (pas de justificatif).
- D'une manière générale, la durée de l'ASA est de 16 jours, renouvelable. Toutefois, elle sera adaptée dans les deux situations suivantes :
 - durée indiquée le cas échéant, sur le certificat médical ;
 - durée résultant du mode de garde trouvé par l'agent (exemple : l'agent sollicite une ASA un jour sur deux, en lien avec son conjoint ; l'agent sollicite une ASA de deux jours, vient travailler deux jours et sollicite une nouvelle ASA un jour).

Les enfants du personnel médical, pompiers, policiers

- En l'absence d'organisation de service de cantine par les communes, les élèves des usagers prioritaires qui seront accueillis (enfants de personnels de santé, pompiers, forces de police) devront fournir un panier repas. Par ailleurs, je vous demande de repérer les élèves dans chacune de vos écoles dont les parents sont des personnels de santé, pompiers ou membres des forces de l'ordre qui n'auraient aucune solution de garde pour leurs enfants. Aussi, dans un premier temps ces élèves devront être accueillis dans votre école, et ce, dès lundi, dans des groupes de 8 élèves maximum. Au cours de la semaine prochaine une solution alternative sera proposée.

Des informations complémentaires sont susceptibles d'être apportées pendant le weekend. Pour le SE-Unsa, l'institution doit faire confiance aux équipes pour faire les choix les plus adaptés à leur contexte en prenant en compte les contraintes et les possibilités de chacun. Les militants du SE-Unsa, nationalement et dans les territoires portent cette exigence auprès de l'institution et accompagnent l'école et ses personnels alors que toute la société a besoin de préserver, autant que possible, cohésion et sérénité pour affronter la crise.

